

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2023

| Compétence obligatoire | Compétence déchèteries | Compétence transfert |
|---|---------------------------|-------------------------|
| Présents : | | |
| CA Saint-Lô Agglo : M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Virginie METRAL, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET | X | X |
| CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN, M. Nicolas GUILLAUME | X | X |
| CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE | | X |
| CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES | | |
| CC Baie du Cotentin : Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Marie-Agnès HEROUT, M. Michel LEBLANC | X | X |
| Pouvoirs : M. Antoine AUBRY a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (Saint-Lô Agglo) ; Mme Evelyne MASSICOT a donné pouvoir à M. Patrick SIMON (Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage) | | |
| Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, Mme Céline LAUTOUR (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD, M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON, M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom) | | |
| Nb de délégués en exercice : 38 | 32 | |
| Nb de délégués titulaires présents : 22 | 19 | |
| Nb de délégués suppléants présents : 0 | | |
| Nb de pouvoirs : 6 | 5 | |
| Nb de votants : 28 | 24 | |

M. Hubert GUILLOTTE a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-66 : Demande de subvention pour la construction d'une plate-forme de compostage sur le pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny

Vu la délibération DEL-2022-13 du 11 mars 2022 relative à la mise en place des autorisations de programme,

Vu l'arrêté n° 09-277-CF/CL du 10 juillet 2009 autorisant le syndicat mixte du Point Fort à exploiter un pôle de valorisation des déchets ménagers.

Vu l'emprise foncière libérée sur le site du pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny suite à l'arrêt du tri mécano biologique.

Vu l'enjeu important pour le syndicat mixte du Point Fort de traiter les déchets alimentaires collectés par ses adhérents.

Vu le besoin du Syndicat Mixte du Point Fort de pérenniser le traitement des déchets verts collectés dans ses déchèteries.

Vu la demande du Syndicat Mixte du Point Fort en date du 19 avril 2023 de faire réaliser par la SAS « Les Alchimistes » une étude de faisabilité pour la construction d'une plate-forme de compostage sur le pôle de valorisation des déchets ménagers de Cavigny.

Vu le rapport final de l'étude de faisabilité remise au syndicat mixte du Point Fort le 26 juin 2023 par la SAS « Les Alchimistes ».

Vu le scénario N°2 conseillé par la SAS « Les Alchimistes », évaluant le montant de l'investissement HT à environ **408 K€** pour 7 300 tonnes/an dont 1 000 tonnes de déchets alimentaires et 6 300 tonnes de déchets végétaux.

Vu la possibilité pour le syndicat mixte du Point Fort d'obtenir un soutien financier au titre du fonds vert sur la mesure « Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets » par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Vu que le soutien financier de l'ADEME peut aller jusqu'à 55% du montant des investissements nécessaires à la mise en œuvre des installations de compostage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndical autorise le Président à signer tous les actes, pièces et documents relatifs à la demande de subvention qui sera réalisée auprès de l'ADEME pour la construction d'une plate-forme de compostage.

Ainsi délibéré en séance,
Le 8 décembre 2023

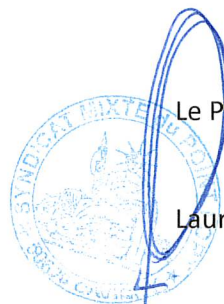
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Hubert GUILLOTTE

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **15 DEC. 2023**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2023**